



Accédez à votre profession

FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE, EN HYBRIDE ET PAR CORRESPONDANCE
COURTAGE IMMOBILIER COMMERCIAL – EEC.2F

FR + AN

AEC

Formation créditée de niveau collégial menant vers une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Le programme est composé des cours suivants :

6 COURS DE TRONC COMMUN*

Droit immobilier (75 h)

Mathématiques immobilières (45 h)

Loi sur le courtage immobilier (45 h)

Évaluation immobilière (45 h)

Analyse de la profession et gestion des affaires (45 h)

Architecture et construction (45 h)

AINSI QUE 2 COURS DE PROFIL SPÉCIFIQUE

Finance immobilière** (60 h)

Contrats et documents en courtage commercial** (60 h)

* Le programme EEC.2F comprend 8 cours dont 6 qui sont également donnés dans le programme de courtage immobilier résidentiel (EEC.22).

** Ces cours spécifiques au programme Courtage immobilier commercial sont offerts en français et en anglais en classe virtuelle (horaire de jour ou soir et fin de semaine) et par correspondance. Parlez-en avec votre conseiller aux admissions.

Formule en salle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine, sur les campus de l'Île-des-Soeurs, Laval ou Brossard.

Formule en classe virtuelle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine. Pour tous les cours en virtuel, l'étudiant accède à la plateforme d'enseignement Lära à partir de son ordinateur personnel. Connexion Internet requise.

Formule hybride

Cours de jour ou soir et fin de semaine, en salle et en virtuel selon un horaire établi (offre seulement pour les cours de tronc commun dans le programme commercial).

Durée : 420 heures (à partir de 5 mois).

Formule par correspondance

Inscription en tout temps.


Durée : À votre rythme (6 mois ou 10 mois).

Nos services :

- Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique.
- Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein.
- Accès au portail étudiant Omnivox.
- Journée Carrière.
- Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

 Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8

 Campus de Laval
2525 boul. Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9

 Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS)
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières :

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger :

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez fournir une **preuve de scolarité** et une **preuve d'identité**.

Preuve de scolarité :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou plus élevé ou le relevé de notes officiel.
- ou AENS (attestation d'équivalences de niveau secondaire) du Québec.
- ou GED (general education development) de l'Ontario ou de toute autre province du Canada.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne (exception pour l'Ontario, où le certificat petit format, est accepté).
- ou carte de citoyenneté (recto-verso).
- ou certificat de citoyenneté (format de 2 pages).
- ou fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688].
- ou carte de résidence permanente.
- ou permis d'études (doit être valide à la date de début du cours).
- ou permis de travail (exceptionnellement du 27 juin 2023 au 27 juin 2026).

Prendre note que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ne sont pas acceptés à titre de preuve d'identité.

Votre demande d'admission peut être complétée en ligne :

<https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html>

Assurez-vous d'avoir pris connaissance des conditions d'admission. Lorsque vous aurez complété votre admission, un conseiller aux admissions communiquera avec vous afin de vous accompagner vers votre prochaine étape, l'inscription. À ce moment, vous pourrez vous inscrire au programme, à l'horaire, la formule et la langue de votre choix, et débiter votre parcours étudiant au Collège l'immobilier du Québec.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.



**COLLÈGE
DE L'IMMOBILIER
DU QUÉBEC**
PRACHTIG. VIVANT. PASSIONNÉ.

**POUR VOUS INSCRIRE À UNE DE NOS FORMATIONS -> COMMUNIQUEZ AVEC NOS CONSEILLERS AUX ADMISSIONS
AU 1-888-762-1862 – OPTION 4 OU DEMANDE.ADMISSION@COLLEGEIMMOBILIER.COM.**

© 2024 tous droits réservés Collège de l'immobilier du Québec. Toute forme de reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans le consentement écrit de la Direction du Collège.